

## Compte-rendu de la réunion de conseil

Du 05 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 5 du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Etaient présents :

Mesdames Anne-Marie Morlier, Chrystèle Lefevre, Pauline Saglio

Messieurs Pierre Melot, Gilbert Georgeault, Dominique Grégoire, Arnel Godais, Benoit Poulain, Yves Lehuerou Kerisel, Michel Melot.

Absents excusés : Isabelle Denis, Laurence Morice, Martine Frogeais, Samuel Tavvry

Pouvoir : Laurence Morice donne pouvoir à Pauline Saglio ; Martine Frogeais donne pouvoir à Dominique Grégoire

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER

### 1) Ouverture de crédits par anticipation section investissement BP 2018

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 11 décembre 2017, les crédits de la section d'investissement du budget primitif 2018 ont été ouverts. Il propose d'utiliser la faculté offerte par l'article L. 1612-1 du CGCT qui permet d'ouvrir le quart des crédits inscrits aux chapitres 20, 21 et 23 du budget 2017. Or, il convient de préciser la délibération 2017-11-12-5.

Crédits votés en 2017 :

Chapitre 20 : 11 000.00 € ; Chapitre 21 : 464 970.65 € ; Chapitre 23 : 10 000.00 € soit un total de 485 970.65 €. La limite d'ouverture des crédits par anticipation s'élève ainsi à  $485\,970.65 \text{ €} * \frac{1}{4} = 121\,492.66 \text{ €}$ .

M. le Maire propose l'affectation des crédits par anticipation comme suit :

- Chapitre 20 : 11 000.00
  - Compte 202 :  $9\,500.00 \text{ €} * 25\% = 2\,375.00 \text{ €}$
- Chapitre 21 : 464 970.65 €
  - Compte 21312 :  $393\,242.86 \text{ €} * 25\% = 98\,310.72 \text{ €}$
  - Compte 21318 :  $42\,996.00 \text{ €} * 25\% = 10\,749.00 \text{ €}$
- Chapitre 23 :  $10\,000.00 \text{ €} * 25\% = 2\,500.00 \text{ €}$ 
  - Compte 2313 :  $10\,000.00 \text{ €} * 25\% = 2\,500.00 \text{ €}$
- TOTAL : 113 934.72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'ouverture de crédits par anticipation section investissement pour le budget 2018.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

## 2) Cadence d'amortissement de la pompe du service d'assainissement

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'amortir la nouvelle pompe de refoulement installée au service assainissement. Le montant de l'investissement à amortir est de 957.00 €. Une période de 10 ans est préconisée pour ce type d'acquisition, soit un montant de 95.70 € par an à amortir sur le budget assainissement. Cette décision est purement comptable et ne change en rien le financement mis en place lors de l'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la cadence d'amortissement de la pompe se fera sur une période de 10 ans, soit un montant de 95.70 € par an.

• <b>Pour : 12</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

## 3) Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

M. le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissements des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Les communes de Boistrudan et Piré sur Seiche appliquent cette taxe. La commission bâtiments fera un inventaire des logements vacants. L'application ou non de cette taxe interviendra après cet inventaire. Vitré Communauté propose des solutions d'accompagnement pour la rénovation des logements.

Une communication va être effectuée sur le site internet et la pierre blanche.

• <b>Pour : 12</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

## 4) Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise par Maître LE POUPON, Notaire à la Retiers, relative à la vente de la propriété située au 10 rue Beausoleil 35680 MOULINS, parcelle cadastrée B 814.

La commune a le droit de préemption sur ce secteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide à l'unanimité de ne pas préempter.

• <b>Pour : 12</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

## 5) Bilan des conformités relatives au bon fonctionnement des assainissements non collectifs

M. le Maire explique au Conseil Municipal avoir reçu un premier bilan des conformités, suite aux visites des contrôles périodiques de bon fonctionnement des assainissements non collectifs sur la commune de Moulins par le prestataire BEDAR, ainsi que le tableau des habitations que le bureau d'étude n'a pas réussi à contrôler.

La commune de Moulins doit compléter le tableau des non visités et contacter les personnes en leur donnant comme date butoir du contrôle le 28/02/2018 par le biais d'un courrier afin qu'elles évitent une majoration de 150.00 €.

De plus, le bureau d'étude BEDAR a remarqué, lors de ces passages sur la commune de Moulins, que la parcelle A 1179, lieu-dit Rannée, est occupée par un camping-car, un cabanon et qu'il y a une boîte aux lettres. Le service public d'assainissement non collectif demande si le bureau d'étude doit effectuer un contrôle de l'assainissement sur cette parcelle qui est en zone A.

Un courrier sera adressé aux personnes qui n'ont pas répondu favorablement à la 1ere visite. Elles devront prendre contact avec le bureau d'étude BEDAR pour fixer un rendez-vous.

Concernant l'occupant de la parcelle au lieu-dit « Rannée », une convocation lui sera adressée pour convenir d'un rendez-vous à la mairie

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

## 6) Débat d'orientations budgétaires

M. le Maire explique au Conseil Municipal, qu'en vue de préparer le budget communal, il est nécessaire de discuter des orientations budgétaires à suivre pour l'année 2018.

M. Gilbert Georgeault, adjoint aux finances, fait le point sur le budget 2017 et les prévisions du budget 2018. Des orientations seront à prendre pour le budget 2018.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

## 7) Questions diverses

M. le Maire nous informe que la demande de Résidence de « Rue des Arts » adressée courant janvier à la mairie, et pour laquelle, un courrier de réponse leur avait été adressé, n'aura pas lieu à Moulins.

Le site internet ne fonctionne plus. Une modernisation du site a été effectuée par Campagnole et actuellement les liens ne fonctionnent plus. Nous recherchons un stagiaire pour effectuer cette mise à jour.

Dates des prochains conseils municipaux : 12/03/2018 et 09/04/2018.

Le Maire

Pierre MELOT



La secrétaire de séance,

Anne-Marie MORLIER

